

Un Ordre pour les psychologues ?
p 3



Entretien avec Michel Tort
p 4 et 5

>> spécial
psychologues

snuipp  *infos*

N° 59 juin 2007

Des psychologues à l'école, pour la réussite de tous !

édito



VIGILANCE ET DÉTERMINATION !

Bientôt le programme du nouveau gouvernement et du parlement va être mis en oeuvre. Quel sera le sort réservé aux services publics, aux jeunes, aux solidarités héritées des luttes sociales des siècles précédents ? Le SNUipp avec la FSU entend jouer tout son rôle d'organisation syndicale représentative pour développer ses propositions et s'opposer à toute régression en matière de libertés, d'éducation, de services publics, de protection sociale et de droits sociaux. Tri social des élèves, individualisation des carrières et salaires au mérite, autonomie des établissements et territorialisation des politiques éducatives, réduction des moyens (division par deux annoncée du nombre de fonctionnaires)... face à de telles menaces, l'outil syndical est plus que jamais indispensable pour agir dans l'unité et définir des alternatives. Les psychologues de l'Éducation nationale devront être vigilants sur la place qui sera la leur et les missions qui leur seront confiées. Cela dépendra de la conception de l'école qui sera choisie : école ambitieuse pour tous avec réduction des inégalités sociales et scolaires ou bien école à plusieurs vitesses avec renforcement des inégalités, assumée de manière « réaliste » et « décomplexée » ?

Se syndiquer, une nécessité !

MAUVAISE ORIENTATION ?

Trois rapports récents augurent de changements radicaux pour le service public d'information et d'orientation: " information, orientation et insertion" piloté par M. Chauvet, " missions des psychologues de l'Education Nationale" (M. Gachet), schéma national de l'orientation et de l'insertion du délégué interministériel M. Lunel. Que préconisent-ils ?

- le conseil personnalisé pour l'orientation confié aux enseignants et aux professeurs principaux;
- le recrutement d'un nouveau personnel, " conseiller d'orientation" pour informer et conseiller sur les métiers, travailler dans les équipes éducatives
- le maintien en survie (ou la mise en extinction des conseillers d'orientation-psychologues) pour les bilans psychologiques MDPH et SEGPA ainsi que le conseil technique auprès des chefs d'établissement ou pour les cas difficiles.

Ce nouveau corps relèvera-t-il de la fonction publique d'état ou de la fonction publique territoriale ? Pas de réponses d'autant plus que les actuels CIO pourraient être dilués dans des structures multipartenariales et régionales.

Pour le SNES-FSU, l'orientation doit rester inscrite dans une conception éducative et ne pas être assujettie aux besoins économiques locaux et à la gestion des flux à court terme. Le conseil personnalisé donné sans références théoriques ni formation à la relation comporte des risques: projections de ce que l'on croit bon pour l'autre, en fonction de sa propre histoire familiale ou personnelle, de ses convictions et de ses perceptions, croyance en une prédictibilité et une rationalité des trajectoires scolaires. Les cabinets de coaching privés ne s'y sont pas trompés, ils proposent déjà des bilans d'orientation réalisés par des psychologues. La marchandisation du secteur du conseil et de l'orientation se développe ainsi, au fur et à mesure que l'état se désengage.

Pour les élèves, les risques d'une dégradation sont très grands: orientations précoces sur la foi de projets fluctuants, sur la base d'éléments économiques peu fiables, renforcement des discriminations sociales, limitation des possibilités d'orientation à la sphère locale, abaissement des ambitions et risque de décrochage accru. Une conception éducative qui renforce encore une société et une école à plusieurs vitesses.

CONDUITES TROUBLANTES

" Troubles des conduites" : une notion et un rapport encore vivement contestés

En février, le Comité Consultatif National d'Ethique a rendu un avis sévère sur le dépistage précoce des " troubles de la conduite" (cf rapport INSERM). Sur le fond comme sur la forme. A commencer par la définition car " elle tend à occulter les frontières entre pathologie et délinquance ".

Cette tentation de classer et hiérarchiser les comportements humains afin de mieux prédire l'avenir n'est pas nouvelle. Pour le CCNE, il est évident que " les facteurs de risque sociaux ou environnementaux apparaissent comme au moins aussi déterminants pour les comportements ultérieurs que les facteurs génétiques, neurobiologiques ou psychologiques individuels de l'enfant ".

Autre réserve : les risques de stigmatisation d'un tel dépistage alors que les prédictions sont aléatoires et que l'étiquetage a des effets connus de " prophétie autoréalisatrice ". D'autre part, le CCNE désapprouve une des mesures phare de la loi " prévention de la délinquance " qui fait du maire le destinataire d'informations détenues par les travailleurs sociaux. La " communication de données biologiques ou médicales à des représentants institutionnels, et plus généralement d'éventuelles exceptions aux règles du secret médical " est injustifiée.

HANDICAP : CADRER LA LOI !

Un cadrage national sur la loi handicap est nécessaire ! Le 20 mars 2007, le SNUipp a organisé un colloque ASH à Paris. Les disparités entre départements, les dysfonctionnements, le manque de moyens ont été mis en évidence. Pour les psychologues de l'Education Nationale, la mise en place des nouvelles commissions (équipe pluri-disciplinaire, CDA) se traduit dans certains départements par des pressions pour communiquer toutes les données des examens psychologiques à des non-psychologues, sans respect du code de déontologie et de la vie privée. Le retour à une conception archaïque et fixiste du QI (imaginaire d'une mesure scientifique immuable) s'oppose à la nouvelle représentation du handicap qui prend en compte l'environnement à travers l'accessibilité pour tous et le principe du droit individuel à compensation. L'avis du psychologue est d'autant plus pertinent qu'il fait des liens entre toutes les dimensions cliniques d'appréhension du sujet dans son milieu de vie, sa relation à l'autre et son rapport au savoir. Les nouveaux circuits institutionnels ne doivent pas conduire à revenir à des représentations passivistes qui témoignent d'une régression théorique et d'un dévoiement du travail du psychologue réduit au testing chiffré de l'évaluation de l'efficience intellectuelle.

Sommaire

- page 3. Faut-il mettre de l'Ordre ?
- page 4.5 Michel Tort : entretien
- page 6 Revendications, rappel
- page 8 Infos en bref...

SNUipp infos, publication nationale mensuelle du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, professeurs des écoles et Pegc, 128 Bd Blanqui, 75013 Paris
Tél 01.44.08.69.30 / email : snuipp@snuipp.fr
Imprimé par nos soins -
Prix du numéro : 0,80 €
CPPAP 0404 S 05288 ISSN 0183-0244
Directeur de publication : Michel Sévenier

Ce journal a été réalisé par
Annette Claverie,
Françoise Dalia,
Christophe Gentaz,
André Martinez
et Catherine Micouleau.

Psychologues : faut-il mettre de l'Ordre ?

RETOUR SUR CAMPAGNE

Une harmonisation européenne des diplômes de psychologie est en cours. Un diplôme européen de psychologie Europsy sera proposé en 2010: 5 ans d'études + 1 an de stage, formation qui devra être « reconnue » par une organisation de pairs. Europsy est aussi une fédération d'associations européennes de psychologie (ancienne FEAP) qui doit travailler à ce projet. La FFPP (fédération française des psychologues et de la psychologie) en fait partie et serait l'association qui habiliterait. Il existe aussi un réseau européen de psychologues de l'éducation, NEPIES, qui ne reconnaît qu'une organisation par pays. L'AFPS pourrait en faire partie.

Parallèlement, en France, des débats s'engagent sur la création d'un ordre des psychologues.

Pour autant les choses ne sont pas aussi simples. Des aspects posent problème :

- Le concept d'ordre, instance disciplinaire : quelle articulation aura-t-il avec la justice qui, elle, fait vivre la loi ? Les ordres ont rarement été progressistes (cf positions de l'ordre des médecins par rapport à l'avortement, à l'euthanasie ou aux manquements aux devoirs professionnels avec les patients CMU...)
- L'ordre impose de payer pour travailler : or, quand on est fonctionnaire, on n'a pas à payer pour travailler. La position salariée n'est pas la position libérale.
- Le diplôme universitaire donne le titre, reconnaît la qualification : le rôle de l'université serait amoindri puisque c'est l'ordre qui donne l'autorisation d'exercer.
- L'ordre court-circuite les représentations syndicales. En France, l'originalité des syndicats repose sur le fait que la défense stricte des

salariés s'accompagne d'une implication dans la transformation et l'amélioration des pratiques professionnelles. Les personnels dans leurs syndicats ont élaboré des propositions fortes en matière de formation, de projet éducatif et de projet social plus global. Ces propositions font l'objet d'échanges et de négociations avec les représentants du gouvernement, garantissant ainsi l'exercice de la démocratie sociale. Avec l'ordre, l'État se désengagerait d'une partie de ce travail. En effet, l'ordre seul aurait vocation à dicter les bonnes pratiques et à définir la formation continue des personnels. Le souci de l'intérêt général et des contre-pouvoirs, l'expression de la conflictualité sociale s'affaiblissent.

L'ordre peut aussi représenter une manne financière pour certaines associations, en plus de pouvoirs supplémentaires. Mais certaines organisations de psychologues s'opposent avec virulence à l'ordre. Est-ce aux pairs d'exercer des sanctions disciplinaires ?

L'ordre s'appuie sur un code de déontologie. Le code actuel qui n'a pas de valeur juridique est en cours d'actualisation. À la SFP (à laquelle a adhéré le SNUipp), 2 commissions en parallèle ont été mises en place récemment, l'une sur la révision du code, l'autre sur l'ordre.

Le collectif national de psychologues du SNUipp a décidé de participer à ces 2 commissions et de mener le débat avec toute la profession. Des contacts seront pris avec les autres syndicats FSU (psychologues de la PJJ, SNU-CLIAS territoriaux, infirmiers EN opposé à l'ordre infirmier) mais aussi avec des organisations de médecins opposés à l'ordre.

La loi sur la protection de l'enfance est publiée

La loi (2007-293 du 5-03-2007) réformant la protection de l'enfance est parue le 6 mars dernier. Dans chaque département, un observatoire de la protection de l'enfance, sous l'autorité du président du conseil général, associera des représentants du CG, de l'état, de l'autorité judiciaire et des associations concourant à la protection des enfants et de leur famille. Une cellule de recueil, de traitement et d'évaluation des informations évaluera les situations à partir de protocoles établis entre les différents services et fera les signalements à l'autorité judiciaire. Le Conseil général, dont les attributions sont renforcées, est chargé de centraliser les informations. Les établissements scolaires et leurs personnels s'adresseront désormais à cette cellule. Cette pratique, qui existait déjà dans certains départements, est donc généralisée. Les psychologues des écoles peuvent demander aux IEN et IA à être représentés

au sein de ces structures.

La loi instaure aussi des visites médicales gratuites au cours des 6^e, 9^e, 12^e et 15^e années des enfants pour un bilan physique et psychologique. Lors de la première visite, un dépistage des troubles du langage et de l'apprentissage est organisé. « Les médecins de l'EN travaillent en lien avec l'équipe éducative, les professionnels de santé et les parents afin que, pour chaque enfant, une prise en charge et un suivi adapté soient réalisés suite à ces visites ». La place des psychologues n'est pas précisée dans le texte qui fait la part belle à la médicalisation des difficultés d'apprentissage. Une des faiblesses de cette loi est qu'elle ne donne pas les moyens de mettre en place une véritable prévention. Elle confie les missions de prévention aux communes et aux conseils généraux, mais ne propose aucun moyen nouveau pour compenser le désengagement de l'État.

Le groupe des 6 (SNES, ACOFP, SNUipp, SNPSYEN-UNSA, AFPS, SFP) s'est adressé aux candidats à la présidentielle pour exposer ses revendications pour les psychologues et la psychologie dans l'Education Nationale. Quatre candidats ont répondu (courrier ou entrevue : PC, PS, UDF, UMP). Les représentants du nouveau Président n'ont pas donné d'éléments très précis mais ont avancé plusieurs idées : création d'un " grand service de la détection, de la prévention et de l'orientation", financement des postes de psychologues et de ce service par redistribution (autres ministères, budget ville et collectivités territoriales, autres...). Les représentants du groupe des 6 ont critiqué l'externalisation du traitement de la difficulté (équipes de réussite éducative), la conception d'une école comme lieu de détection ou de repérage. Ils ont présenté le travail au sein des équipes professionnelles, la diversité des situations d'intervention des psychologues (difficultés passagères ou conjoncturelles, médiation familles-école, situation de handicap, ...) et la nécessité de renforcer les moyens internes à l'école pour prévenir, aider et réduire les inégalités sociales. Même s'ils se disent conscients du rôle essentiel des psychologues dans les établissements scolaires, les représentants de l'UMP n'ont pas rassuré le groupe, la question du service public, des statuts et du financement ayant été rapidement évacuée.

Tester ou écouter les enfants, ce n'est pas la même chose !

entretien avec Michel Tort

MICHEL TORT

Psychanalyste
Ancien professeur
de l'Université Paris 7

Ouvrages récents

« Fin du dogme paternel »,
Aubier 2005.

« Le désir froid. Procréation
artificielle et crise des
repères symboliques »
La Découverte 1992

« Le quotient intellectuel en
question »
Maspero 1977

Dans votre dernier ouvrage, vous critiquez vivement bon nombre de psychanalystes qui défendent une fonction symbolique du père, pouvez-vous nous expliquer pourquoi ?

Je ne critique pas la fonction symbolique du père mais ce qu'elle recouvre en fait et comment elle s'est construite. Dans les années soixante, en liaison avec le travail de J. Lacan, des psychanalystes ont répandu l'idée qu'il y avait une fonction particulière du père dans la résolution du complexe d'Oedipe pour séparer l'enfant de sa mère, idée qui s'est d'ailleurs très bien répandue dans le milieu psy en général (psychologues et travailleurs sociaux). Mon idée est qu'il s'agit là d'une construction. Freud, par exemple, s'était bien passé de toute idée d'une intervention du père dans la résolution du complexe d'Oedipe. Toute une série de modèles lacaniens ont voulu introduire une fonction symbolique du père, principalement à partir des séminaires I, II, III, IV, V de Lacan. J'ai décidé de reprendre l'ensemble du schéma en considérant que certaines constructions freudiennes notamment au niveau du passage de la mère au père sont spéculatives de même que certaines considérations lacaniennes autour de la fonction symbolique paternelle et du primat du phallus défendu par certains. Ceux-ci prétendent que nous confondons l'aspect imaginaire et l'aspect symbolique. Or il s'agit bien de défaire ce dispositif symbolique qui était avant tout une astuce de construction destinée à donner un caractère symbolique à un dispositif historique. Cela a été manifeste dans les années 95 lorsque des psychanalystes se sont mis à défendre l'ordre symbolique avec le père en tête et l'hétérosexualité comme nécessité absolue et culturelle pour la parentalité. Je considère que ce sont des conceptions récentes (modernes) qui recyclent dans la psychanalyse une fonction sociale du père qui est, depuis un siècle, en voie de décomposition.

Quelles ont été les évolutions conceptuelles et historiques autour de la question du père ?

Une véritable mise en perspective historique

du père n'existe pas aujourd'hui, elle reste à construire. L'histoire des pères s'est bornée à répéter, jusqu'à aujourd'hui compris, le discours des pères écrite par eux-mêmes. Pour trouver une histoire écrite par des femmes, il faut se lever tôt... L'histoire des pères est une légende : depuis 2500 ans, dans toutes les cultures et dans toutes les civilisations, il y aurait une fonction fondamentale des pères chevillée à l'organisation sociale et celle-ci serait une nécessité au fondement du pouvoir politique. Pendant très longtemps, ce fut une référence absolue. Le père et les hommes (les pères) se sont confondus dans l'exercice absolu du pouvoir politique et domestique ; la famille étant conçue comme une sorte de petit gouvernement où l'homme a le pouvoir sur les femmes, les enfants et les esclaves. Il y a eu un tournant décisif et déterminant dans ce schéma lorsque la problématique politique s'est isolée de la problématique paternelle au moment de la Révolution française (dissociation entre pouvoir royal et pouvoir citoyen). Une fois cette querelle réglée, la voie s'ouvre pour une conception politique où

le père sort théoriquement du pouvoir politique : les citoyens n'élisent plus un père mais un président, le père maintenant son pouvoir dans la famille.

Au 19^{ème} siècle, on assiste à une décomposition progressive

des figures des pouvoirs du père à l'intérieur de la famille avec le développement du capitalisme, un faible pouvoir accordé aux travailleurs dans les entreprises et la diffusion des idées d'égalité des sexes. Avec une perspective foucauldienne, c'est une sorte de bio-pouvoir qui s'installe, il n'est plus possible de confier l'éducation des enfants uniquement aux pères. Désormais c'est l'état, avec ses services (école, services sociaux et de santé) qui va gérer les enfants en destituant progressivement les pères de leurs attributions. Le 20^{ème} siècle va constituer la dernière étape dans la destitution avec les lois sur l'égalité des sexes et les nouvelles techniques médicales (contraceptions et procréations médicalement assistées).

Pourquoi le déclin de la forme classique du père serait-il dangereux pour l'avenir de

notre société ?

C'est un thème qui s'est développé à l'entre-deux-guerres. Le premier texte de Lacan sur les complexes familiaux (1938) développe l'idée d'un déclin de la figure du père. Sous le régime de Vichy, la question de la restauration paternelle prend une grande importance car c'est la perte des pouvoirs des pères qui serait responsable de la défaite nationale. Pétain serait l'incarnation parfaite de la figure paternelle qui effacerait toute la période précédente de distinction entre le pouvoir politique et le pouvoir paternel.

Le déclin de la figure paternelle est d'abord une idée politique. Le premier psychanalyste à s'y intéresser est Lacan mais il le fait de manière ambiguë. Après la guerre, dans les années cinquante, la psychanalyse lacanienne va se mettre en position de recomposer symboliquement dans le domaine psychique individuel cette fonction collective liquidée. Il est possible de caractériser cette période de 1953 à 1965 comme la tentative de restaurer psychiquement le père (au sens de la restauration d'après la révolution).



À quoi attribuez-vous les nombreuses résistances des psychanalystes au mariage et à l'adoption pour les homosexuels ?

Il faut un peu revenir en arrière et penser les rapports entre la psychanalyse et l'homosexualité qui sont polémiques depuis le début. Freud a été, dans les années vingt, en opposition et mis en minorité dans les institutions psychanalytiques internationales, sur la question : est-ce qu'un homosexuel peut devenir psychanalyste ? Pour Freud, l'homosexualité est une orientation sexuelle comme une autre qui ne peut justifier une interdiction

d'exercer. La doctrine officielle et majoritaire était que l'homosexualité était une maladie mentale. L'homosexualité est sortie de la maladie mentale en 1973, grâce à un lobbying féroce, mais il n'est pas sûr qu'elle soit sortie de la tête de tout le monde actuellement.

Ce n'est que dans les années 90 et un nombre important de coming-out de psychanalystes que la doctrine officielle des centres de formation « il faut hétérosexualiser les homosexuels » a pu s'infléchir. Il y a donc un retard théorique considérable des analystes pour comprendre d'un point de vue analytique les questions des homosexuels. Sur la question de l'homoparentalité, la mise en cause dans les années 90 que la parentalité ne puisse pas être exclusivement et forcément hétérosexuelle est devenue une idée insupportable pour certains.

Dans l'éducation nationale, la psychologisation cognitive des difficultés des élèves se développe à bon train, qu'en pensez-vous ?

C'est un système qui va très bien avec l'évolution générale de l'Éducation Nationale. De la même façon qu'on prétend rationaliser son budget ou celui de la santé, l'approche cognitive est une sorte de rationalisation (au sens de rationalisation du travail) pour appliquer aux enfants des écoles les schémas tayloriens de l'industrie du début du 20ème siècle. Avec les bons résultats que l'on connaît : on commence juste à s'intéresser au fait qu'il y a un mort par suicide par jour dans les entreprises de France. L'enjeu du cognitivisme en milieu scolaire, c'est la même chose : tayloriser le fonctionnement psychique des enfants, avec la même structure de pensée. Son objectif général n'est autre qu'une tentative de maîtrise psychique, même si, dans certains cas, il peut tout de même nous apprendre des choses appropriables. C'est extrêmement dangereux puisque, dans ces conditions, il n'est plus nécessaire de passer du temps avec les enfants, de les écouter, de faire des entretiens ; il suffit de tester leurs aptitudes cognitives. C'est le triomphe actuel de ce mode de pensée.

Dans votre ouvrage (le QI en question, Maspero, 1977) en 1977, vous affirmiez « il n'y a de test que bourgeois », diriez-vous toujours la même chose aujourd'hui ? Existe-t-il, selon vous, une clinique armée qui puisse véritablement soutenir les enfants en difficulté que nous rencontrons quotidiennement ?

Cette formulation a été prise dans un contexte socio politique particulier dans lequel faire appel à une donnée comme les classes sociales avait un sens, non pas que je pense que les classes sociales aient disparu comme par magie. La cognitivisation des difficultés des enfants ne concerne pas les enfants qui réussissent bien et qui appartiennent aux classes supérieures. Elle concerne avant tout ceux que le système va tenter de recycler tant bien que mal. Je n'ai pas changé d'idée sur les tests, mais je ne le dirai plus aujourd'hui dans les mêmes termes. L'ensemble des

discours politiques (de droite comme de gauche) n'utilise plus le terme « bourgeois » qui est désormais « libéral ». Il faut donc changer de discours sur un objet qui est résistant.

Est-ce qu'on peut faire autrement ? Bien évidemment,

mais il faut distinguer radicalement la question des tests et celle de la clinique scolaire. J'ai toujours dit, y compris quand je me suis opposé dans les institutions où j'exerçais (dispensaires par exemple), à ce que les psychologues fassent passer des tests en leur disant que les tests étaient faits pour leur boucher les oreilles et les empêcher d'entendre les enfants. Ou bien on écoute les enfants ou on leur fait passer ce genre d'instrument. C'est le choix qu'il faut faire à un moment donné et, de mon point de vue, il y a encore du travail..

Sur la scène scolaire, dans quelle mesure y-a-t-il une place pour une psychologie-psychanalyse progressiste ?

Le rapprochement entre progressiste et psychologie-psychanalyse devrait en choquer plus d'un, puisqu'il y a une partie de la psychanalyse qui se pense au-dessus des questions sociales. Soutenir et revendiquer que l'on puisse écouter et s'occuper des enfants sur la scène scolaire, c'est la même chose que revendiquer des pys dans les hôpitaux pour écouter les patients en lien avec des services sociaux.

Cela me paraît être un champ considérable de possibilité clinique, mais qui ne sera pas mis en œuvre sans un minimum de conflictualité pour en obtenir les moyens. Car il existe une solution beaucoup plus simple : le recrutement d'administrateurs de tests cognitifs. C'est plus rapide, un cognitiviste administrateur de test peut être formé en 3 mois alors qu'un travail d'une écoute réelle d'un enfant en lien avec l'analyse demande une formation beaucoup plus longue. Et les résultats ne sont pas du tout les mêmes.

Psychologues à l'école : l'affaire de tous !

Le congrès du SNUipp se déroulera en juin. Depuis sa création en 1993, le SNUipp n'a pas varié sur ses revendications tout en les affinant au fur et à mesure et en les mettant en débat avec les collègues, psychologues et enseignants.

Psychologues dans les écoles : les revendications du SNUipp

Pour couvrir les besoins en psychologues, recrutement interne et externe sur concours de la fonction publique d'état:
- maintien du recrutement actuel parmi les enseignants (au moins licence de psychologie + 1 ou 2 années pour l'obtention du master 2 de psychologie)
- ouverture d'un concours externe après le master 2 de psychologie.

Dans les deux cas, le SNUipp demande une année de formation supplémentaire: connaissance du système éducatif, des différentes structures (RASED, CLIS, UPI, établissements spécialisés, structures de soin, SEGPA...) et des fonctionnements (cycles, procédures d'orientation...), formation au travail en équipe et à l'analyse des pratiques, préparation à la prise de fonction.

Ces exigences garantissent à la fois la reconnaissance professionnelle des psychologues de l'Education Nationale (même niveau de qualification) et la spécificité de l'exercice en milieu scolaire (avec une année supplémentaire). Avec la reconnaissance statutaire à l'image de celui des psychologues des autres fonctions publiques, le SNUipp demande la mise en place d'un service de

psychologie de l'Education Nationale en complémentarité avec le travail des RASED.

L'ensemble des organisations de psychologues de l'Education nationale portent les revendications de reconnaissance statutaire (avec des variantes sur les parcours de formation) et d'organisation en service de psychologie de la maternelle à l'université. Dans le 1er degré, le service devrait permettre de mieux répondre aux besoins et aux demandes institutionnelles: aide aux

groupes et aux équipes, intervention dans les situations de crise et d'urgence (violence, événement traumatique...), organisation d'un travail de prévention (groupe de parole de parents, avec des groupes d'enfants...), intervention dans des projets et dans la formation initiale et continue, mise en place d'expérimentations et de recherche.

Brève histoire de la psychologie scolaire

C'est le plan Langevin-Wallon (1944-47), projet de réforme de l'Education nationale, issu du Conseil National de la Résistance, qui initie les prémices de la psychologie scolaire. H. Wallon prépare lui-même l'entrée des psychologues dans les écoles avec les objectifs suivants: aider à l'adaptation réciproque de l'écopier et de l'école, assurer le dépistage et l'aide aux enfants handicapés, étudier les conséquences psychologiques des méthodes et des programmes pédagogiques.

1945-46: les premiers postes de psychologues scolaires sont créés.

1954: arrêt du recrutement et de la formation.

1960: reprise de recrutement et de la formation, création du diplôme de

Psychologie scolaire

1969: création des GAPP (Groupes d'Aides Psycho-Pédagogiques)

1986: arrêt du recrutement et de la formation

1989: création du DEPS (Diplôme d'Etat de Psychologie Scolaire)

1990: reprise du recrutement et de la formation

1990: création des RASED (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté)

Derniers textes:

circulaire 90-083 du 22/03/1990 « Missions des psychologues scolaires ».

circulaire 2002-n° 113 du 30/04/2002 sur les dispositifs de l'Adaptation et de l'Intégration Scolaire.

Le « meilleur des mondes » pour bientôt ?

**NOUVELLE
ÉCHELLE**

Interconnection des fichiers : danger pour les libertés individuelles ?

La circulaire de rentrée prévoit la généralisation du fichier base-élèves et annonce un « livret scolaire électronique » qui suivra l'enfant tout au long de sa scolarité obligatoire. Une nouvelle conception de la "traçabilité" appliquée au sujet scolarisé. Quelles en seront les conséquences pour un enfant qui traînera comme des casseroles des difficultés passagères ou plus durables qu'il a pu rencontrer au cours de son parcours scolaire ? Quelles conséquences pour l'aide interne à l'école quand les parents auront saisi la dangerosité d'un repérage continu et transmissible ? Dans Base-élèves figure la case « RASED plus de trois mois » dont le SNUipp réclame la neutralisation et la suppression avec la rubrique nationalité. La circulaire décline la loi « prévention de la délinquance » dans l'Education nationale : signalement au maire par les écoles, collèges et lycées de l'absentéisme, des exclusions temporaires ou définitives, les changements d'éta-

blissement en cours et en fin d'année; autorisation pour les maires de mettre en place de « traitements automatisés des données à caractère personnel » qui lui seront transmises. Des questions sur l'encadrement et la régulation de ces fichiers restent sans réponse, malgré des demandes syndicales répétées. Les textes ne définissent pas le droit de consultation des données, le droit d'opposition, le contrôle judiciaire de l'information (respect de la présomption d'innocence...) et la mise en place du traitement informatisé. Présentés comme des aides à la gestion, ils sont en fait des outils pouvant permettre le marquage social. Le SNUipp et

la FSU, déjà engagés dans les collectifs unitaires anti-délégation, continuent à s'opposer à la mise en place des fichiers pour lesquels il existe un risque d'interconnection avec d'autres fichiers (préfecture, DSD, CAF...) est bien réel.

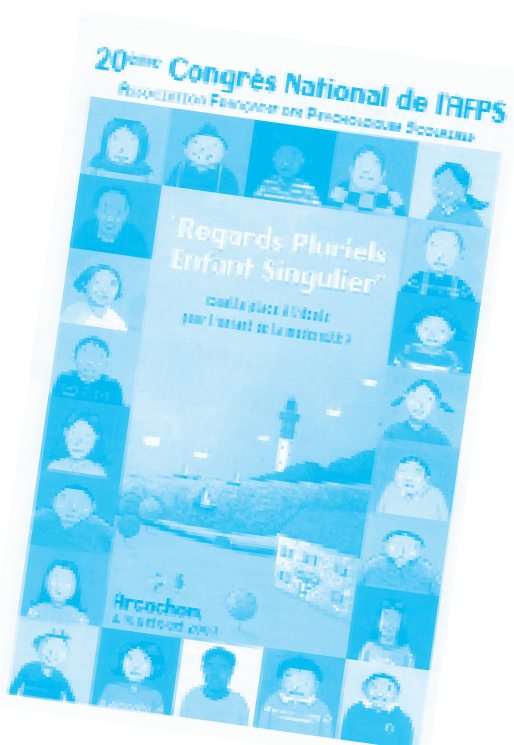
Le SNUipp engage les psychologues et les enseignants à informer les parents d'élèves de la mise en place de ces fichiers dans l'école, à utiliser les conseils d'école pour réagir collectivement et officiellement vis-à-vis de l'administration, des municipalités et de tous les parents. Ces réactions sont à démultiplier à tous les niveaux, du local au national afin de produire les résistances nécessaires !

Exit Eloi !

Le fichier informatique Eloi (pour « éloignement ») visait à faciliter les expulsions d'étrangers sans papier en rassemblant dans des fiches informatiques des données sur ces personnes, celles qui les hébergent et celles qui leur rendent visite dans les centres de rétention. Le Conseil d'Etat a annulé récemment la décision du ministre de l'Intérieur (actuel président) pour non-respect des procédures légales, en particulier la demande d'avis motivé à la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL). Une victoire vis-à-vis de la criminalisation de la solidarité via le fichage informatique.

Le 20^{ème} congrès de l'AFPS se déroulera du 3 au 6 octobre 2007 à Arcachon.

Renseignements sur le site de l'AFPS : www.afps.info



Une refonte complète de la Nouvelle échelle métrique de l'intelligence de Zazzo, elle-même issue du célèbre Binet-Simon de 1911 vient d'être réalisée. Elle s'adresse aux enfants de 4 ans _ à 12 ans _ . La NEMI-2 est un ensemble composite d'épreuves pour lesquels les résultats sont exprimés par un Indice d'Effizienz Cognitive (IEC). Pour chaque épreuve, un Age de Développement(AD) peut être évalué.

La NEMI-2 est composée de sept épreuves :

. 4 épreuves obligatoires, Connaissances, Comparaisons, Matrices analogiques et Vocabulaire permettent le calcul de l'Indice d'Effizienz Cognitive (IEC). Les trois épreuves verbales font appel à l'intelligence cristallisée alors que Matrices analogiques est une bonne mesure de l'intelligence fluide.

. 3 épreuves facultatives, Adaptation sociale, Répétition de chiffres et Représentations visuospatiales (Copie de figures ou Comptage de cubes selon l'âge de l'enfant).

L'interprétation peut s'appuyer sur des études faites à partir de groupes spécifiques: troubles du langage, de la motricité, retard spécifique en lecture, mathématiques, enfants présentant un trouble de l'attention, hyperactifs.

Site: www.nemi2.com

Peut-on passer le DEPS en candidat libre?

Non, le décret n°89-684 du 18 septembre 1989 portant sur la création du DEPS mentionne dans l'article 1er que ce diplôme est délivré par le Ministre chargé de l'éducation nationale aux personnes qui, après avoir été autorisées à suivre un cycle théorique de formation en psychologie agréée d'un an, ont à l'issue de ce cycle, subi avec succès les épreuves d'un examen.

Des secteurs de mon département ne sont pas pourvus en psys. L'IEP (voire l'IA) me demande d'intervenir pour un bilan sur un de ses secteurs. Puis-je refuser ?

Théoriquement NON! Et comme il n'y a pas de définition claire de ce qu'est un ordre de mission, un mail, un coup de fil peuvent suffire, mais il est souhaitable de demander un ordre de mission écrit et il est indispensable d'avoir une autorisation écrite de déplacement départemental. L'Inspection académique est tenue de payer les frais de déplacement. Un enseignant référent, un directeur d'école ne sont pas des supérieurs hiérarchiques et nous n'avons pas à répondre à leurs injonctions. Ceci dit, ces situations sont prévisibles et il est toujours préférable d'anticiper collectivement, de mener des actions communes et de faire pression sur l'administration pour recruter et, dès la rentrée, partager le travail en définissant les priorités. On peut aussi exiger que les choses se fassent dans le respect de notre travail et sans caractère d'urgence.

Le bilan psychologique pour les orientations EGPA (ex SEGPA) doivent ils obligatoirement fait par le psychologue de l'éducation nationale ?

Oui. Dans la dernière circulaire 2006-139 du 29 août 2006, il est mentionné que le bilan psychologique est réalisé par un psychologue scolaire et doit être étayé explicitement par des évaluations psychométriques. Dans le second degré, c'est le CO-psy qui fait le bilan.

Départs en stage DEPS

*Insuffisants et en baisse depuis 2004 !
151 départs : 272 postulants,
151 départs, 91 en liste supplémentaire,
24 non-retenus, 12 désistements ou
absents.*

Répartition par centre de formation

Aix-en-Provence : 19
Bordeaux : 21
Grenoble : 9
Lille : 23
Lyon : 24
Paris : 55

Évolution du nombre de départs en stage

2001: 193

2002: 217

2003: 218

2004: 240

2005: 210

2006: 175

2007: 151

Nous contacter

Courriels : francoise.dalia@snuipp.fr
annette.claverie@snuipp.fr
adresse postale : 128 boulevard Blanqui, 75013 Paris
tél : 01 44 08 69 30

CONGRÈS

Le SNUipp tiendra son congrès à Nevers du 5 au 8 juin. Un compte-rendu du travail du collectif national des psychologues du SNUipp depuis le précédent congrès y sera fait. Le collectif doit se renouveler à la rentrée. Ses membres sont proposés par les sections départementales, où ils sont impliqués syndicalement, puis élus en Conseil National. Le collectif de 14 membres se réunit deux fois par an.

ENQUÊTE:

Une enquête portant sur 41 départements, constate 12% de postes de psychologues vacants, 1% de faisant-fonction. Le nombre de départs en stages ne couvre pas les départs à la retraite et les postes non-pourvus. Dans plusieurs départements, des possibilités de départs en stage n'ont pas été utilisées faute de candidats. La formation est partout indigente (1 ou 2 jours de formation/an) voire inexistante dans la majorité des départements.